

CADRES

2019 L'ANNEE DE TOUS LES DANGERS !

Une dégressivité des allocations chômage qui ne passe pas !

C'est sans surprise que le Gouvernement a annoncé ses mesures quant à la réforme de l'assurance chômage avec en points d'orgue, la dégressivité et le plafonnement des allocations chômage pour les cadres. Une mesure qui risque d'accroître fortement l'impopularité de ce Gouvernement auprès des Ingénieurs Cadres Techniciens (près d'un actif sur deux).

Un modèle low-cost qui exacerbe la mise en concurrence des salarié-e-s

Concrètement, cela signifie que, pour celles et ceux qui ne retrouveront pas immédiatement un emploi, le montant des allocations chômage baissera et ne leur permettra plus de maintenir leur niveau de vie. Cela ne concerne pas que les cadres car une fois installée, cette mesure ne manquera pas de s'appliquer à toutes et tous, au prétexte de l'équité.

Par ailleurs, les cadres au chômage seront contraint-e-s d'accepter n'importe quelle offre d'emploi avant le couperet des six mois, y compris dans des conditions salariales moindres, y compris sur des postes moins qualifiés, en lieu et place d'autres demandeurs d'emploi.

Cet effet pervers est à recontextualiser dans une politique de compression des masses salariales favorisée par la diversité des modalités de ruptures contractuelles et de licenciement et le plafonnement des indemnités prud'homales, malgré la position des juges.

Stigmatiser les cadres alors qu'on refuse de rétablir l'Impôt Sur la Fortune, la ficelle est un peu grosse.

Une mesure absurde et dangereuse

À la demande du patronat, le Gouvernement organise la baisse massive du paiement des qualifications et de l'expérience accumulée tout au long de la carrière. C'est un plan social déguisé de grande ampleur qui se prépare.

Pour justifier cette mesure, le Gouvernement prétend que les cadres sont des favorisé-e-s, et que le montant « trop généreux » de leurs allocations chômage ne les incite pas à chercher un travail. C'est une manipulation pure et simple de chiffres, comme nous l'avons démontrée ici : <http://www.ugict.cgt.fr/articles/actus/pole-emploi-fabrique-des-chiffres>

Avec cette réforme à la fois injuste et inefficace, le Gouvernement porte un nouveau coup à notre système contributif, base d'une solidarité efficiente, au nom d'une économie de 3,4 milliards d'euros. Pourtant, selon les chiffres de l'UNEDIC, les contributions des cadres financent le régime à hauteur de 42 % alors qu'ils ne reçoivent que 15 % des allocations.

Vers une privatisation des solidarités et des cotisations ?

À long terme, si les cadres ne sont pas assuré-e-s d'être couvert-e-s à la hauteur de leur contribution au système, ne seraient-ils pas incité-e-s à :

- Se tourner vers des systèmes privé-e-s et assurantiels pour couvrir les risques liés aux périodes de non emploi au cours de leur carrière ?
- Interroger la pertinence d'un système de solidarités auquel ils cotisent mais dont ils sont en partie exclu-e-s ?

Au contraire, la CGT propose le déplafonnement des cotisations et des allocations des cadres, de façon à mettre à contribution les cadres dirigeant-e-s en instaurant des cotisations chômage sur la part des salaires supérieurs à 13 500 €. Les chiffrages de l'UNEDIC et de la Cour des Comptes démontrent que cela permettrait de dégager 700 millions d'euros de recettes supplémentaires et concernerait d'abord les grandes entreprises qui concentrent les plus hauts salaires.



LA RETRAITE PAR POINTS, KO ou OK...



Selon les dernières informations connues au jour de l'impression, le Gouvernement souhaiterait uniformiser le système de retraite français en créant un système par points qui se substituerait aux 42 régimes de retraites existants aujourd'hui.

Finis les trimestres de cotisations, terminées les 25 meilleures années pour les salarié-e-s ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires... rassurons-nous : l'âge légal de départ à la retraite ne changerait pas : 62 ans et pas un mois de plus... ouf... ?!

A coup de com, on nous dit, rassurez-vous !!!...

Mais, la CGT tient à vous alerter...

Déjà **le montant de la retraite perçue serait calculé sur toute la période d'activité professionnelle** donc avec un nombre de points lié au salaire perçu : de ce fait automatiquement sur une période d'activité d'une quarantaine d'années, **le montant perçu serait plus faible en moyenne** que sur les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois. On peut donc déjà penser, à juste titre, que les pensions seraient plus faibles pour la majorité des salarié-e-s et des fonctionnaires.

D'autre part, qu'en sera-t-il de la valeur du point ? Suivra-t-elle l'inflation ? Sera-t-elle réévaluée chaque année ?... à la hausse ?... à la baisse ?... Cette question reste en suspens à l'heure actuelle, ce qui ne semble pas de bon augure pour les travailleurs.

Le gouvernement nous cite en exemple le modèle suédois qui a mis en place la retraite à points depuis 20 ans (1998). Aujourd'hui, 20% des retraités suédois vivent en dessous du seuil de pauvreté (contre 8% chez nous). Après leur départ en retraite, beaucoup de suédois trouvent un travail d'appoint (une vingtaine d'heures par semaine en moyenne) pour améliorer l'ordinaire, souvent un travail manuel mal payé.

Enfin, si l'âge de départ à 62 ans semble ne pas devoir bouger, nous voyons arriver une notion de bonus-malus qui serait mise en place afin de « favoriser » des départs plus tardifs à la retraite...

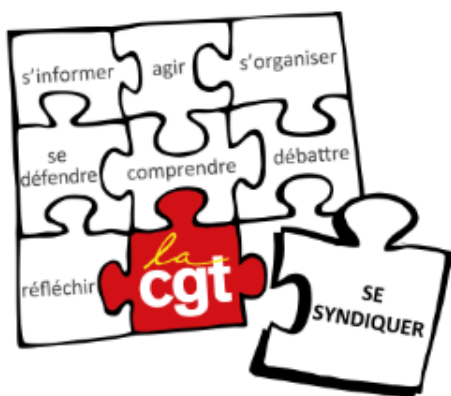
Si effectivement on nous dit « ok vous pouvez partir à 62 ans mais votre retraite sera minorée ; restez encore 1 an ou 2 et vous aurez du bonus » n'est-ce pas une façon détournée de prolonger de quelques années le départ mérité des salarié-e-s après des décennies de labeur dans des conditions de plus en plus difficiles et stressantes...

La CGT ne laissera pas cette énième réforme passer sans appeler à la mobilisation de TOU-TE-S pour maintenir et améliorer les droits des travailleurs. NE LACHONS RIEN, NI PERSONNE !

« Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager !!! »

Georges Séguy

secrétaire général CGT
1967-1982



Pour que mon travail compte,
je vote CGT

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019

